

QU'EST-CE QU'UNE AIRE DE CAMPING CAR : TOUT SAVOIR SUR LES SERVICES, L'ACCUEIL ET LA RÉGLEMENTATION

[aire](#)



L'aire de camping-car peut être utilisée par les camping-cars, les fourgons et les vans aménagés. Il peut s'agir d'une aire d'accueil (avec des emplacements pour passer la nuit) ou une simple borne de services (avec un robinet pour le plein d'eau, des équipements pour vidanger les eaux usées, etc). Elle peut être municipale ou privée. Que vous soyez camping-cariste, élu local, simple curieux, ou particulier souhaitant créer une aire, voici toutes les informations indispensables sur le sujet.

Quelle est la définition d'une aire de camping-car ?



L'aire de camping-car d'Arzon, dans le Morbihan

Il n'existe **pas de définition légale** de l'aire de camping-car. Est considéré comme une aire de camping-car tout équipement permettant soit l'accueil du camping-car pour la nuit, soit son ravitaillement en eau, soit les deux.

Le Monde du Camping-Car édite chaque année un [Guide national des aires de services](#), qui comptabilise près de 3800 aires de camping-car en France. Notre définition de l'aire de camping-car est la suivante : « **Toute infrastructure dotée d'un robinet d'eau, d'un système de vidange pour les eaux grises (cuisine, douche, lavabo) et d'un système de vidange pour les eaux noires (WC).** » Pour nous, il existe donc des aires de camping-car où l'on peut dormir, et d'autres pas. Mais nous ne comptabilisons pas les

parkings dédiés aux camping-cars s'ils sont dépourvus de borne de vidange. Il en existe quelques uns, qui sont couramment dénommés aires de camping-cars.

Certaines communes font le choix de bien séparer la borne de vidange, et l'espace de stationnement. C'est une solution appréciée par beaucoup de camping-caristes (elle évite de subir les nuisances liées à la vidange) et qui permet de réduire la durée moyenne des séjours.

Quel statut juridique pour l'aire de camping-car ?



l'aire d'accueil pour camping-cars de La Bernerie-en-Retz (44).

L'aire de camping-car n'a **pas de statut juridique propre**. L'aire pourra être considérée comme un simple parking, répondant à la réglementation du stationnement sur la voie publique (notamment l'interdiction de stationner plus de 7 jours sans bouger, et l'interdiction de camper sur la voie publique mais l'autorisation de dormir à bord d'un véhicule).

Lire aussi notre article

[Stationner ou camper : quelle différence](#)

Aires de camping-cars : pas pour les caravanes



Sur l'aire de camping-car de La Palmyre (Charente-Maritime).

Une aire peut aussi être assimilée à un hébergement touristique (elle est d'ailleurs soumise à la taxe de séjour, lorsque la nuitée est payante). Pour autant, elle reste assimilée à la voie publique : les caravanes ne peuvent pas y séjourner. De même, elle doit être bien distinguée de l'aire pour les gens du voyage.

Le code de la route ou un règlement spécifique

Selon qu'elle est située sur un terrain public ou privé, qu'elle est clôturée ou non, interdite aux voitures... l'aire pourra avoir un règlement intérieur, régissant la durée du séjour, la possibilité d'utiliser du matériel de camping (un salon de jardin par exemple). En l'absence de règlement intérieur, les usages varient de manière empirique, en fonction du niveau de tolérance des autorités locales et des pratiques habituelles des visiteurs.

Lire aussi notre article

[Pour ou contre le store sur les aires d'accueil](#)

Les différents types d'aires de camping-car



L'aire municipale de Vouziers, dans les Ardennes.

Le Monde du Camping-Car répertorie 3800 aires de camping-car en France, dont 1155 sont totalement gratuites. Comme nous l'avons écrit plus haut, ces aires peuvent être de simples bornes sans parking, ou des espaces clôturés, réservés aux camping-cars. Cet ensemble est effectivement très hétérogène.

Voici comment se répartissent les aires de camping-car référencées par le Guide National des Aires de Services :

- aires municipales : 2268
- aires de campings : 722
- aires privées : 717
- aires d'autoroutes : 90

Parmi les aires payantes, certaines ne facturent que le plein d'eau, entre 2 € et 6€, tout dépendant ensuite de la quantité d'eau délivrée (tantôt limitée sur la durée, tantôt en volume). Les aires proposant aussi un branchement électrique représentent 1910 étapes de notre guide. Le tarif peut être séparé ou inclus dans un forfait. Les aires les plus onéreuses fonctionnent d'ailleurs sur ce principe du forfait, avec des montants pouvant

tutoyer les 25 € par nuit en haute saison : il s'agit d'aires privées gérées par des particuliers ou des campings, localisées dans des zones très touristiques et offrant des services dignes d'un petit camping.

Lire aussi notre article
[Enquête sur le vrai tarif des aires de camping-car](#)

Les différences entre aire et camping



Sur cette photo, l'aire d'étape pour camping-car, avec table de pique-nique et terrains de pétanque. Les services se font à l'autre bout de la commune.

Les différences entre l'aire et le camping sont d'abord juridiques. Un camping est un terrain dédié à une usage précis, sur lequel on peut donc s'installer avec un véhicule de loisirs. Les caravanes peuvent y séjourner (ce qu'elles ne peuvent pas faire sur une aire d'accueil pour camping-cars).

Dans la pratique, les différences se situent **au niveau des services**. Sur un camping, on trouve généralement un accueil avec du personnel, des blocs sanitaires avec des douches et des WC. L'aire de jeux, la piscine, le snack-bar... appartiennent aussi au monde du camping, plutôt qu'à celui des aires de camping-car. Les camping-cars étant autonomes, ils peuvent se passer de ces services.

Et les aires de camping ?

Certains campings, désireux de répondre aux besoins spécifiques des camping-caristes, créent d'ailleurs une aire de camping-car indépendante de leur terrain. Il peut s'agir d'un parking attenant au camping, dédié aux camping-cars. La possibilité d'utiliser ou non les équipements du camping (piscine, bloc sanitaire, etc) dépend alors du règlement intérieur de l'aire et du camping.

Des hybrides entre l'aire et le camping

Un certain nombre de communes **transforment leur camping municipal en aire de camping-car**. Soit définitivement (pour tous les emplacements et pour toute l'année), soit partiellement (seulement sur une partie des emplacements, ou seulement hors-saison). Le gestionnaire du camping fait alors installer une borne automatique à l'entrée du terrain, et le camping devient libre-service. Les blocs sanitaires pourront être fermés ou ouverts, mais les équipements de vidange, de plein d'eau et d'électricité restent opérationnels. Ce fonctionnement est plus économique que le camping mais jusqu'à présent, il ne permet

d'accueillir que des camping-cars (et autres fourgons ou vans). Mais pas de caravanes ni de tentes.

Comment marche une aire de camping-car ?

Les simples bornes



Le camping-cariste peuvent vidanger gratuitement ses réservoirs d'eaux sales. Les WC dans une trappe spécifique, les eaux grises dans une grille, placée sur une dalle de béton. Le plein d'eau peut ensuite être gratuit ou payant (par pièces, par carte bleue, ou encore par des jetons à acheter dans des commerces de la commune). S'il y a une prise électrique, son utilisation peut aussi être gratuite ou payante (pour une certaine durée). Quand l'utilisation de ces services est gratuite, la borne peut être artisanal : il suffit d'un raccordement à l'eau et au tout-à-l'égout.

Lire aussi notre article

[Utiliser une aire de camping-car : mode d'emploi](#)

Aires d'accueil automatisées



Il existe des aires fermées par une **barrière automatique**. Une borne à l'entrée permet de s'acquitter du paiement, en fonction de la durée de son séjour. La barrière se lève, le camping-cariste choisit son **emplacement** (il est aussi possible que la borne lui en ait affecté un, selon les aires). Les modalités changent ensuite d'une aire à l'autre : parfois le **plein d'eau et l'électricité** sont inclus dans le tarif, parfois ils doivent être payés en supplément. Parmi les autres variables, citons aussi la possibilité d'utiliser l'aire seulement pour quelques heures en journée), ou encore la possibilité de sortir et de rentrer, pendant la durée de son séjour.

Solutions intermédiaires



L'aire de camping-car de Milly-la-Forêt, dans l'Essonne

L'écrasante majorité des aires appartient à une catégorie intermédiaire. Elles ont une **borne de vidange** (parfois produite par un fabricant industriel, spécialiste du sujet) et **quelques places de stationnement**. Elles pourront alors être **gratuites ou payantes**, faire payer le plein d'eau mais pas la nuitée, autoriser l'étape mais parfois seulement pour 72 heures, avec ou sans équipements de camping. La liste des services pourra aussi varier : **l'électricité n'est pas systématique**, loin de là.

Les services supplémentaires



Terrain de pétanque sur l'aire de Palavas-les-Flots.

En plus du plein d'eau, de la vidange et de l'électricité, certains opérateurs ont pensé à proposer d'autres services. **Nous pensons en priorité aux poubelles**, d'autant plus indispensables que certaines communes retirent les conteneurs publics, ou en limitent l'accès aux contribuables locaux. Autres services possibles : le passage de la camionnette du boulanger, la connexion wifi, une ou plusieurs tables de pique-nique, la vidéo-surveillance... Certaines aires bénéficient d'un bloc sanitaire, d'autres, privées, proposent aussi une supérette. Et puis évidemment. Quand une aire dépend d'un camping, d'un magasin, d'une exploitation agricole, d'un restaurant, on peut imaginer toutes sortes d'interactions entre les services de l'entreprise et l'accueil des camping-cars (on a vu par exemple des restaurateurs proposer des repas à emporter spécifiquement pour les camping-caristes séjournant sur place).

Financement et aménagement

La création d'une aire est financée par son opérateur (privé ou public). Les communes peuvent bénéficier de dotations et de subventions spécifiques (de leur région par exemple). Dans tous les cas, le budget de la création de l'aire est fonction des équipements présents sur place. Le montant n'est pas le même pour la mise en place d'une simple borne artisanale que pour la création d'une aire d'accueil automatisée.

Les coûts de la construction, de l'entretien et de la maintenance

Le retour sur investissement tient compte de la fréquentation de l'aire, mais aussi les frais de maintenance et d'entretien (qui sont également plus faibles quand l'aire est plus simple).

Rentabilité : ne pas surestimer la fréquentation

Il est donc logique que des communes très touristiques puissent se doter d'aires très équipées. Les tarifs pourront être plus élevés, pour des prestations supérieures, sans que la fréquentation en pâtisse. En revanche, une localité moins touristique aura plutôt intérêt à choisir une formule plus rudimentaire, moins onéreuse. Il serait difficile de rentabiliser un investissement de 150.000 € avec des tarifs de nuitée de 12 €, si la fréquentation

moyenne en été est de 5 camping-cars par semaine, et de 5 camping-cars par mois en hiver.

Une aire moins chère, c'est plus de retombées économiques

Si vous êtes élu local, n'oubliez pas une autre donnée essentielle : les retombées économiques pour la commune. Contrairement aux idées reçues, les camping-caristes ne transportent pas beaucoup de provisions à bord. Ils font leurs courses à chaque étape. 57 % d'entre eux dépensent en moyenne entre 30 € et 90 € par jour (hors carburant et péages), selon l'étude menée en 2017 par l'UniVdL et la direction générale des entreprises ([à lire ici, sur entreprises.gouv.fr](https://www.entreprises.gouv.fr)).

Moins le prix demandé pour l'accès à l'aire est élevé, plus elle est fréquentée. Les commerçants de la commune en sortent gagnants.

Qu'est-ce qu'une bonne aire de services ?



L'aire de Vassieux en Vercors (Drôme) offre une belle vue sur les montagnes.

- **Localisation** : une bonne aire de services joue sur le compromis, entre la proximité avec les commerces (et les sites touristiques, le centre-ville, etc) et la qualité de son environnement. Les camping-caristes veulent être au calme, près de la nature, mais également proches des restaurants et des commerces de première nécessité. Ce n'est pas toujours évident, mais c'est un objectif à garder en tête.
- **Aménagement** : il n'y a pas de recette miracle. Certains camping-caristes préfèrent stationner sur du bitume, d'autres sur de l'herbe ; les uns préfèrent les espaces arborés, quand les autres fuient l'ombre et les obstacles hauts (qui empêchent de capter la télé). Il existe néanmoins certaines exigences communes à tous les camping-caristes, en lien avec le gabarit des camping-cars, qui sont de gros véhicules. Il est important de prévoir des emplacements adaptés à des modèles de 7,50 m de long, et 2,35 m de large. Il faut d'ailleurs penser à prévoir une réserve de largeur, sur les emplacements, prenant en compte l'ouverture de la porte, l'espace nécessaire à un minimum d'intimité. Il est aussi impératif de penser à la circulation sur l'aire : les conducteurs doivent pouvoir manœuvrer sans risquer d'abîmer leur

véhicule, pour entrer et sortir de l'aire, ou se rendre à la borne de vidange des eaux usées.

- **Calme et entretien** : le bruit et la saleté sont évidemment deux éléments qui rendent les séjours en camping-car désagréables. Le bouche-à-oreille, comme les avis sur les forums internet et les applis mobiles, parlent essentiellement de ces deux nuisances.

Lire aussi notre article

[L'avis des camping-caristes : comment améliorer les aires](#)

Quelques interlocuteurs



inauguration du parking des Oliviers, à Nogaro, dans le Gers.

- **Comité de liaison du camping-car (CLC)** : cet organisme regroupe des professionnels du camping-car et des camping-caristes. Il conseille les communes, œuvre pour améliorer l'accueil et la pratique du camping-car. Plus d'infos sur le site internet du syndicat des constructeurs de camping-cars : www.univdl.com
-
- **Le Monde du Camping-Car** : notre magazine édite chaque année le **Guide national des aires de services et la Carte de France des Aires de Services**. Chaque numéro du magazine comprend aussi une rubrique **Journal du Stationnement**, avec toute l'actualité des aires de services.
-
- **FFACCC** : Fédération française des associations et clubs de camping-cars. Conseille les municipalités et les opérateurs privés sur la conception et la gestion des aires. Site internet :
- **Flot Bleu** : fabricant et installateur de bornes pour camping-cars. Site internet : <https://flotbleu.com>
- **Euro-Relais** : fabricant et installateur de bornes pour camping-cars. Site internet : www.bornes-eurorelais.fr
- **Aire Park** : fabricant et installateur de bornes pour camping-cars, et gestionnaire d'aires d'accueil et de services. Lire notre article : [Aire Park – AireServices, un réseau d'aires de camping-car](#)
- **Camping-car Park** : gestionnaire d'aires d'accueil pour camping-cars. Lire notre article : [Camping-Car Park, comment ça marche](#)
- www.ffaccc.info

- **FFCC** : Fédération française des campeurs, caravaniers et camping-caristes.
- **Park4Night** : plateforme collaborative de référencement des lieux d'étapes pour camping-cars.
- **Camper Contact** : plateforme collaborative de référencement des lieux d'étapes pour camping-cars.
- **Caramaps** : appli mobile répertoriant les lieux d'étapes pour camping-cars.